



REGROUPEMENT MUNICIPAL SAINT-JOACHIM—BEAUPRÉ

Chères citoyennes et citoyens,

Comme vous le savez tous, votre conseil municipal avait adopté une résolution en mai 2019 demandant au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) de procéder à une étude de faisabilité d'un possible regroupement entre la Ville de Beauré et la Municipalité de Saint-Joachim.

Un comité restreint de chacune des municipalités a été formé et était composé des directeurs généraux, d'un conseiller municipal (en l'occurrence M. Luc Bergeron pour Saint-Joachim) et de chacun des maires.

Dès le début, il était clair pour nous que le résultat de cette étude et la possibilité de fusionner devait répondre à certaines priorités que nous nous étions fixées, à savoir :

- ◆ Réalisation d'économies appréciables
- ◆ Équité concernant le taux de taxation de Beauré et Saint-Joachim
- ◆ Connaissance précise des futures tâches de nos employés et de leur poste au sein de la nouvelle ville.
- ◆ Représentation équitable au sein du nouveau conseil municipal.

Le MAMH a donc entrepris à l'été 2019, l'élaboration d'un rapport préliminaire d'une possible fusion en intégrant les budgets 2019 de la Ville de Beauré et Saint-Joachim pour en venir à une image précise d'états financiers conjoints.

Étant donné que nous avons déjà plusieurs ententes intermunicipales, il en est ressorti qu'il était très difficile de parvenir à dégager des économies appréciables. En fait, nous n'avons pas de dédoublement de services, donc moins d'économies à faire.

De plus, selon le rapport préliminaire, l'impact du regroupement sur la charge fiscale de chacune des municipalités nous montrait une diminution du taux de taxe de 1.0% des contribuables de Beauré et une augmentation de 9.0% pour ceux de Saint-Joachim, ce qui n'était pas acceptable pour nous.

Le MAMH a donc procédé à divers scénarios pour ramener l'équité fiscale entre les parties.

De ce nombre, un scénario a retenu notre attention et nous a guidé dans nos négociations avec les représentant de Beauré.

Il consistait à regrouper la dette totale de Saint-Joachim avec celle de l'Hôtel de ville et du centre multifonctionnel de Beupré et de la répartir à 50/50 entre chacune des municipalités ce qui résultait d'une augmentation de taux de taxe de 0.7% à Beupré et de 0.3% à Saint-Joachim, ce qui nous semblait plus équitable et acceptable.

Aussi, le rapport faisait uniquement mention que tous les employés (ées) seraient inclus à l'organigramme de la nouvelle entité, selon les grilles salariales de Beupré, sans perte de salaire et/ou d'ancienneté, mais sans détailler les tâches et rôles tel que nous le demandions.

Finalement, il y était mentionné divers scénarios en ce qui concerne la représentativité au sein du conseil et nous devons négocier ce point également.

Nous avons donc déposé les demandes suivantes aux représentants de Beupré :

- ◆ Retenir le scénario de partage de notre dette et de celles de leur Hôtel de ville et centre multifonctionnel à 50/50 pour une équité de la charge fiscale.
- ◆ Obtenir une représentation équitable du nombre de conseillers de Beupré et Saint-Joachim au sein du conseil pour un premier mandat complet de 4 ans suite au regroupement.
- ◆ Connaissance précise des futures tâches de nos employés et de leur poste au sein de la nouvelle ville avant d'entériner un processus de fusion.

Les représentants de Beupré sont revenus en juillet 2020 suite à nos demandes. Voici les résultats :

- ◆ Rejet de notre demande de partage des dettes et conserve le scénario de base du MAMH.
- ◆ Acceptation d'une représentation équitable des conseillers au conseil pour un seul mandat de 4 ans.
- ◆ Élaboration du nouvel organigramme et du partage des tâches des employés (ées) uniquement une fois le processus de fusion entériné.

Nous avons donc présenté ces résultats au conseil municipal de Saint-Joachim en juillet et c'est d'un commun accord et unanimement que nous avons décidé de mettre fin au processus de fusion entre nos municipalités.

J'ai avisé verbalement M. Pierre Renaud et avons approuvé une résolution en ce sens le 3 août dernier, lors de notre séance publique mensuelle.

Merci,

Marc Dubeau, maire